
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
21 décembre 2022
À 18h

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana tenue à la salle communautaire, portant exclusivement sur l'adoption du budget de l'année 2023, ainsi que du programme triennal des immobilisations 2023-2024 et 2025, pour laquelle un avis public de convocation a été affiché le 12 décembre 2022 aux endroits désignés par le conseil de la municipalité.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller, Miguel Roy, siège #1 arrivé à 18h06
Monsieur le conseiller, Simon Roy, siège #2
Monsieur le conseiller, Éric Arseneault, siège #3 arrivé à 18h04
Madame la conseillère Lucie Crépeault, siège #4
Monsieur le conseiller Guillaume Bergeron, siège #5
Monsieur le conseiller Sébastien Morand, siège #6

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch

Est également présente, Mme Nathalie Boire, directrice générale et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue de M. le maire

- 1. Ouverture de l'assemblée et présences**
 - 2. Adoption de l'ordre du jour**
 - 3. Adoption du budget de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2023**
 - 4. Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI)**
 - 5. Période de questions**
 - 6. Levée de l'assemblée**
-

1. Ouverture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Sébastien Morand
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit ouverte à 18h

Adoptée

2. Adoption de l'ordre du jour

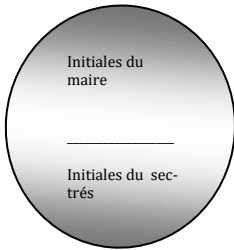
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Lucie Crépeault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER ET D'APPROUVER l'ordre du jour du 21 décembre 2022 tel que présenté.

Adoptée

*** Arrivé de M. Éric Arseneault, conseiller #3 à 18h04

*** Arrivé de M. Miguel Roy, conseiller #1 à 18h06



3. Adoption du budget de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023

2022-12-233

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana doit adopter des prévisions budgétaires pour l'année financière 2023 présentant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

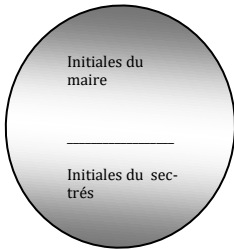
CONSIDÉRANT QU'un avis public de convocation a été affiché le 12 décembre 2022 aux endroits désignés par le conseil de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana (CM art. 956);

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Simon Roy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le budget 2023 comme suit :

Budget 2023		
Revenus	2022	2023
Taxes immeubles non-résidentiels	288 911	308 529
Taxes générales foncières	539 264	567 510
Tarifications pour services municipaux	136 246	136 740
Paiements tenant lieu de taxes (transfert du gouvernement)	7 691	21 128
Autres revenus	279 085	474 084
Transferts et subventions	173 754	134 090
Surplus affectée		
Total	1 424 951	1 642 081
Dépenses		
Conseil municipal	53 341	59 352
Gestion financière, administrative et greffe	330 884	311 374
Évaluation (service de la MRC)	37 435	38 573
Police (Sûreté du Québec)	75 925	79 259
Protection incendie /sécurité publique	70 739	72 577
Voirie municipale	219 943	294 995
Réseau d'égout	11 826	11 482
Matières résiduelles	142 487	144 041
Hygiène du milieu et autres	44 556	36 456
Urbanisme, zonage, forêt et développement	206 026	240 517
Centre communautaire (Sous-sol de l'église)	34 585	39 258
Patinoire	21 885	19 616
Parcs et terrains de jeux	35 841	44 222
Autres loisirs et cultures	34 342	26 942
Obligations financières (Fonds de roulement et frais bancaire)	66 519	90 149
Affectations	38 616	132 907
Total	1 424 951	1 641 720

Adoptée



2022-12-234

4. Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI)

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents (CM art. 956);

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Guillaume Bergeron
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 suivant :

Résumé du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023 à 2025 de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana

RÉPARTITION DES DÉPENSES SELON LES PÉRIODES DE RÉALISATION						
Projets	Dépenses antérieures	2023	2024	2025	Dépenses ultérieures	Total
<u>Transport</u> : Travaux de voirie, travaux d'amélioration pour l'entretien des chemins	429 834,00 \$	552 327,00 \$				982 161,00 \$
<u>Hygiène du milieu</u> : Travaux au champ d'épuration	29 798,00 \$	150 000,00 \$		0,00 \$	0,00 \$	179 798,00 \$
TOTAL	459 632,00 \$	704 350,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	1 163 982,00 \$

Les projets présentés au PTI constituent une orientation budgétaire. À partir des informations dont nous disposons lors de son élaboration, les montants ont été estimés. Il est donc possible que ceux-ci varient en fonction des sources de financement disponibles et de l'approbation finale du conseil pour chaque projet.

De façon conservatrice et à partir de l'information disponible lors de l'élaboration du PTI, il a été évalué que les sources de financement des projets seraient les suivantes:

Sources de financement	PTI antérieur	2022	2023	2024	PTI ultérieur	Total
Emprunts à long terme	650 000\$	0,00 \$	67 330\$	67 330\$	0,00 \$	515 340,00 \$
Subventions gouv. (MTQ, TECQ)	1 161 959 \$					
Fonds de roulement	51 394\$	22 820 \$	15 079\$	9 680 \$		98 973,67 \$
Total	1 863 353 \$	22 820\$	15 079\$	9 680 \$	0,00 \$	614 313,67 \$

Prenez note que la réalisation de certains projets est conditionnelle à l'obtention des aides financières prévues.

Adoptée

5. Période de questions

Aucune question

8. Levée de la séance

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseiller, M. Miguel Roy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 18 h 17.

Martin Roch,
Maire

Nathalie Boire
Directrice et greffière-trésorière

2022-12-235